

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Cinieri, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Tabarot, M. Masson, M. Bony, M. Pauget,
M. Leclerc, M. Bazin, M. Abad, M. Cordier, M. Vatin, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer,
Mme Kuster, M. de Ganay, M. Brun, Mme Ramassamy et M. Viala

ARTICLE 3

À l'alinéa 23, après le mot :

« sportives »

insérer les mots :

« pour tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à rappeler que l'accès au sport doit être possible pour tous les Français, quel que soit leur âge, qu'il soit en situation de handicap ou non.